



INFOS MUNICIPALES

n° 74

« La petite Gazette »

Juin 2024

Document disponible en mairie, sur notre site : www.mairie-ileauxmoines.fr –

Abonnement : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr

LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le 80^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie aura été marqué sur l'île par l'insigne honneur d'accueillir le passage de la flamme olympique. L'instant a été fugace mais d'une intensité qui fait oublier les heures de concertation entre nous, avec Paris 2024, le Département, les services de l'État. Nous nous sommes laissés emporter par l'unité ressentie autour de ce symbole de l'unité dans la diversité. Le soleil, pour le moins fantasque ces dernières semaines nous a ravis de ses généreuses lumières donnant à la séquence nautique le relief de la variété des couleurs des voiles des sinagots,



du *Corbeau des mers*, des Guépard... Les vedettes de la SNSM et des services de sécurité ont témoigné de la solidarité du monde maritime à concourir à la saine cohabitation des divers usagers de la mer.

Thomas Coville et les cinq autres relayeurs se sont prêtés de

bonne grâce au partage avec tous les spectateurs le long du cheminement du flambeau. Nos godilleurs ont accompagné la flamme entre le Petit et le Grand Pont. L'animation des Korollerien au son du biniou et de la bombarde a témoigné de notre volonté d'accueil et de partage. Après l'extinction de la flamme qui a déclenché la séquence de Vannes, les enfants de notre école nous ont gratifiés de la chanson qu'ils avaient préparée. Dans l'attente du repas (une excellente paëlla préparée par l'association de la fête de la mer et les chasseurs), Patrick Beven a assuré le fond musical, quand des compétiteurs s'adonnaient à la pratique de jeux d'adresse en bois. Quelques deux cents repas ont été partagés sur le port et une soirée dansante a parachevé la fête jusqu'à 22 h 30... Il fallait retrouver le chemin du travail le lendemain, où pour midi avaient disparu les traces de la fête. Grand merci à tous ceux qui ont apporté leur concours à cette belle réussite.

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le scrutin du dimanche 9 juin nous a permis de constater une nouvelle fois le civisme des Îlois. Les résultats de la consultation sont les suivants :

EUROPÉENNES 9/06/2024		
nombre d'inscrits	735	
nombre de votants	503	68,44%
abstentions	232	31,56%
bulletins blancs	2	0,27%
bulletins nuls	9	1,79%
suffrages exprimés	492	97,81%

Candidat(e) tête de liste	%
Mme HAYER Valérie	27,85%
M. GLUCKSMANN Raphaël	20,73%
M. BELLAMY François-Xavier	18,29%
M. BARDELLA Jordan	9,55%
Mme MARÉCHAL Marion	6,10%

LA SUPPRESSION DU RÉSEAU CUIVRE

2 0 8

Nous avons décidé de vous tenir informés de l'état des installations téléphoniques toujours reliées au 15 juin par des lignes en cuivre. Ces alimentations seront coupées le 31 décembre. Vous avez donc jusqu'à cette date pour choisir une autre technologie. N'attendez pas et référez-vous à toutes les précédentes informations municipales.

LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE À PENHAP

L'adduction en eau du quartier de Penhap est une en extension de notre réseau principal. Celui-ci n'a pas été dimensionné initialement pour desservir le nombre de constructions édifiées depuis. De ce fait, la pression délivrée dans le réseau est sujette à des variations relevant des simples lois de la physique. Elles nous ont empêchés d'étendre le nombre des poteaux incendie et contraints de rechercher des solutions palliatives. En ce début d'été, nous sommes heureux d'avoir reconstitué et rendu opérationnelle la réserve à ciel ouvert de la croix de Penhap et mis en service une « réserve-bâche » de cinquante mille litres à Kerbozec. Nous espérons ne pas avoir besoin d'avoir recours à ces dispositifs.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Convoquées suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, elles auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet, le scrutin sera ouvert de 8 h à 18 h. Ne pourront y participer que les électeurs inscrits avant le 9 juin (il n'y a pas de réouverture des listes électorales). Le vote par procuration est possible au bénéfice d'un électeur de la commune. La presse se fait largement l'écho de la possibilité simplifiée de l'établir. Les citoyens détenteurs d'une carte d'identité au format électronique réalisent la démarche par internet (maprocuration.gouv.fr). En revanche, pour toutes les autres demandes, il faut effectuer un déplacement à la gendarmerie ou à un poste de police qui établira le document et le fera acheminer en mairie. Les services municipaux ne détiennent pas la possibilité de délivrer de procuration.

Sept candidats briguent nos suffrages : Anne Gallo, maire de Saint-Avé (Nouveau Front Populaire), Yann Le Baraillec (divers gauche), Anne Le Hénanff, députée sortante (Majorité présidentielle), Ronan Le Sant (Parti Breton), Joseph Martin (Rassemblement National), Marc Peschanski (Lutte Ouvrière), Alice Vasseur.

CABINES DE PLAGE

Leur reconstruction est achevée, elles ont été réceptionnées et peuvent être réattribuées. Les précédents détenteurs d'un contrat de location seront prioritaires. À défaut de manifestation nous ferons des propositions aux personnes inscrites sur la liste d'attente.

Les cabines seront exclusivement louées à l'année. La location annuelle, qui englobe une redevance à l'État d'autorisation temporaire d'occupation du domaine maritime, a été fixée à 295 € (contre 280 l'an passé). Le contrat initial est proposé pour une durée de trois années afin d'éviter un document annuel mais est dénonçable avec un préavis au 30 septembre pour l'année suivante.

L'ACHAT DU TERRAIN DU CROMLEC'H

La commune a signé en ce début juin l'acquisition de la parcelle manquante à l'entrée du cromlec'h. Nous allons pouvoir détruire les talus et procéder à la taille de la végétation qui constituait une gêne visuelle à la compréhension du monument. À quelques mois, nous l'espérons, de la reconnaissance par l'Unesco des mégalithes au patrimoine mondial nous sommes ravis d'intégrer l'ensemble du site dans les propriétés communales.

La découverte de l'ensemble de l'enceinte renforcera notre interrogation, sur le message laissé depuis plus de 4000 ans, et qui a forgé notre mémoire collective autour de l'ankoù et de l'Éternité !...

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOSTEURS ET ANIMATION SUR LE JARDIN ZERO DECHET

ouverte à tous les habitants de l'Île-aux-Moines :

Samedi 22 juin à 11 h à l'herbier de Kerscot

Inscriptions obligatoires sur le site de GMVA : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/compostage>. La distribution s'accompagne d'un temps d'échange d'une heure.

LA CONCILIATION DE JUSTICE

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties avant de saisir un juge. Le Conciliateur de Justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel. Il intervient uniquement en matière civile. Il est devenu un passage obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou lorsque la nature du litige l'impose telle que : relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, problèmes de copropriété, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, litiges et troubles de voisinage, litiges relevant du droit rural, litiges en matière prud'homale...

Pour saisir le Conciliateur attaché à votre commune, il suffit de vous adresser à votre Mairie pour obtenir un rendez vous.

À RETENIR !

22 juin : Rando gourmande, par l'association de la fête de la mer

22 juin : Distribution de composteurs à l'Herbier de Kerscot, 11 h

25 juin : Danses folkloriques d'Angleterre, bourg 12 h, port 15h30

29 juin : Repas de l'APEL au Rinville, 18 h

30 juin : 1^{er} tour des Législatives

7 juillet : 2^{ème} tour des Législatives

Du 12 au 17 Juillet : Exposition de Francis Seninck, salle annexe de la mairie

13 juillet : Feu d'Artifice, bal populaire organisé par les Pompiers de l'île avec les parents d'élèves.

17 juillet : Concert des Escales Musicales, église Saint-Michel, 20 h. Pré-concert pour les enfants à 17 h.

Du 18 au 20 juillet : Exposition du Club des Sages, salle annexe de la mairie

21 juillet : Bric à brac de l'APEL, place du Marché

Du 21 au 25 juillet : Exposition de Steph de la Rouge, salle annexe de la mairie

Du 26 au 30 juillet : Exposition de Marthe Vitrac, salle annexe de la mairie

26 juillet : Fête de la mer à la pointe du Trec'h